



DROIT DE LA SÉCURITÉ SOCIALE

La faute inexcusable de l'employeur

Objectif

La victime d'un accident du travail ou d'une maladie professionnelle est autorisée à agir en responsabilité contre son employeur lorsqu'il a commis une faute inexcusable. Les conditions de l'action ainsi que son intérêt pécuniaire résultent, pour l'essentiel, d'une construction jurisprudentielle complexe. Le contentieux est, en cette matière, abondant. Il suppose une maîtrise absolue des enjeux techniques et pratiques pour assurer la réussite de l'accompagnement de la victime ou de son employeur. Tels sont les objectifs de ce séminaire e-learning de 6 heures de formation.

Programme détaillé

Partie 1 : Faire le point sur les parties à l'action en reconnaissance de la faute inexcusable

- Faire le point sur le demandeur
- Faire le point sur le défendeur
- Connaître les tiers

Partie 2 : Maîtriser les modalités de l'action en reconnaissance de la faute inexcusable

- Faire le point sur l'action préalable
- Faire le point sur la prescription
- Connaître la procédure

Partie 3 : Déterminer l'objet de l'action en reconnaissance de la faute inexcusable

- Analyser la présomption
- Connaître la démonstration

Partie 4 : Faire le point sur les effets de la faute inexcusable sur la victime

- Maîtriser la réparation complémentaire d'origine légale
- Connaître la réparation complémentaire d'origine jurisprudentielle

Partie 5 : Maîtriser les effets de la reconnaissance de la faute inexcusable sur l'employeur

- Faire le point sur la notion d'avance par la caisse
- Maîtriser l'exercice d'une action récursoire



Formation animée par

Emeric Jeansen

Maître de conférences HDR
en droit privé
Université Panthéon-Assas

Tarif : 390 €



Période
Du 4 décembre 2023
au 31 décembre 2024



Durée
6 heures de formation



Public
Avocats, Juristes



Niveau
Spécialisation



Formation
E-learning



Thèmes abordés :
Faute inexcusable de l'employeur, FIVA, décision de reconnaissance de l'accident du travail, délai d'action, entreprise de travail temporaire, conciliation



Qualiopi
processus certifié
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

La certification qualité a été délivrée au titre de la ou des catégories d'actions suivantes :
Actions de formation





DROIT DE LA SÉCURITÉ SOCIALE

La faute inexcusable de l'employeur

Prérequis

Avoir une expérience professionnelle ou des connaissances théoriques dans le thème abordé par la formation.

Modalités et délais d'accès

L'inscription à la formation sera validée uniquement après la vérification du respect des prérequis.

L'inscription doit avoir lieu au minimum 6 heures avant la date d'expiration du module e-learning.

Méthodes mobilisées

Notre formation s'articule sur une alternance d'apports théoriques et pratiques :

- Exposés théoriques à l'aide de supports écrits et vidéo.
- Quiz permettant d'évaluer les progrès.

Modalités d'évaluation

Modalité d'évaluation initiale

- Une évaluation préalable à l'entrée en formation est réalisée dès la demande d'inscription afin d'identifier les connaissances et les besoins de chaque futur participant.

Modalité d'évaluation finale

- Évaluation sous forme de quiz.
- Fiche d'évaluation finale et demande d'avis par mail après achèvement de la formation.

Contact

Alexia D'Cruz : Tel. 01 56 81 00 30 / Mail : alexia.dacruz@pro-barreau.com

Accessibilité aux personnes handicapées

Si vous êtes en situation de handicap ou si vous pensez que l'un des futurs bénéficiaires pourraient être en situation de handicap, et pour toute question, y compris l'accessibilité, vous pouvez prendre contact avec notre référent handicap :

Dorothee Lavallé : Tel. 01 56 81 00 22 / Mail : dorothee.lavalle@pre-barreau.com
Du lundi au vendredi du 9h30 à 13h et de 14h à 17h30



Formation animée par

**Emeric
Jeansen**

Maître de conférences HDR
en droit privé
Université Panthéon-Assas

Tarif : 390 €



Période
Du 4 décembre 2023
au 31 décembre 2024



Durée
6 heures de formation



Public
Avocats, Juristes



Niveau
Spécialisation



Formation
E-learning



Thèmes abordés :
Faute inexcusable de
l'employeur, FIVA, décision
de reconnaissance de l'accident
du travail, délai d'action, entreprise
de travail temporaire, conciliation



Qualiopi
processus certifié

■ RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

La certification qualité a été délivrée
au titre de la ou des catégories
d'actions suivantes :
Actions de formation





DROIT DE LA SÉCURITÉ SOCIALE

La faute inexcusable de l'employeur

BULLETIN D'INSCRIPTION

A retourner

par courrier :
Pro-Barreau, 3, rue de Nesle
75006 Paris

par fax :
01 72 34 92 58

par e-mail :
e-learning@pro-barreau.com

PERSONNE PARTICIPANTE

Mme M.

Nom

Prénom

Tel.

E-mail

Société / Cabinet

Adresse

CP

RESPONSABLE DE L'INSCRIPTION

Mme M.

Nom

Prénom

Tel.

E-mail

Ville

Tarif : **390€ TTC**

- J'effectue le règlement par chèque à l'ordre de Pro-Barreau
- J'effectue le règlement par virement bancaire, IBAN : FR86 3000 2004 3700 0044 5109 C14 - BIC : CRLYFRPP
- J'effectue le règlement par carte bancaire en ligne sur www.pro-barreau.com ou par téléphone au 01 56 81 00 30

Fait à :

Le :

Signature :

Conditions générales de participation

Conditions d'inscription et tarifs

Pour les modalités d'inscription et les tarifs se reporter aux mentions indiquées sur le bulletin d'inscription.

Documents contractuels

À réception de l'inscription, un courriel de confirmation est adressé au participant. Après règlement du prix de la formation, une facture valant convention de formation est adressée au client. Après validation des différentes étapes de la for-

mation, une attestation de formation est adressée au client.

Paiement

Le règlement du prix de la formation est à effectuer à l'inscription comptant et sans escompte. Si le règlement est effectué par un organisme payeur extérieur, il appartient au bénéficiaire de s'assurer, avant l'inscription, de l'acceptation du paiement par l'organisme concerné. En cas de prise en charge partielle, le solde sera directement facturé au client.

Durée

Le client doit valider l'ensemble des étapes de la formation e-learning souscrite avant l'expiration de la période de validité de son abonnement (voir «Période» dans la description du module e-learning).

Rétractation

Conformément à la réglementation en vigueur, le client dispose d'un droit de rétractation. Toute annulation d'inscription doit être adressée à Pro-Barreau par courrier au plus tard quatorze jours

calendaires après réception par le client de la confirmation d'inscription. L'inscription ne peut plus être annulée après que le client a commencé sa formation en faisant usage du mot de passe et de l'identifiant qui lui ont été attribués afin d'accéder à l'espace e-learning sécurisé du site Internet de Pro-Barreau.

